

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TIRPAA

Déclaration commune OP/OSC à la plénière finale

Maria Josefa, CUC Guatemala, Via Campesina

Merci, Monsieur le Président,

Je suis Maria Josefa, une agricultrice paysanne membre du CUC, Guatemala et je parle au nom des organisations d'agriculteurs qui conservent et gèrent de façon dynamique les RPGAA, ainsi qu'au nom d'une vingtaine d'autres d'Organisations de la société civile ici présentes à cette septième session de l'Organe directeur, dans la merveilleuse ville de Kigali. Nous remercions les hôtes pour leur hospitalité. Les agriculteurs, dont la présence a été rendue possible par le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, sont originaires d'une douzaine de pays, et de toutes les régions du monde.

Introduction

Nous applaudissons cette opportunité de présenter une déclaration commune. Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétariat, d'avoir facilité notre participation. Nous avons activement contribué à vos délibérations avec l'intention d'aider l'Organe directeur à tirer des conclusions qui permettraient de progresser dans la réalisation des objectifs du Traité, en particulier la pleine réalisation des Droits des agriculteurs.

Les Droits des agriculteurs

Nous saluons les résultats suivants des négociations sur les Droits des agriculteurs :

1. L'établissement d'un Groupe d'experts techniques ad hoc, qui devrait œuvrer à l'élaboration de conseils pour les parties contractuelles dans la mise en œuvre des Droits des agriculteurs.
2. L'inclusion des organisations d'agriculteurs dans ce Groupe.

Nous tenons à remercier la majorité des parties contractuelles qui ont soutenu nos droits au cours de négociations et ont rendu possible cette avancée.

Nous exprimons notre vif désir que la nomination d'experts n'ait pas pour conséquence que le Groupe d'experts techniques ad hoc soit contrôlé par l'industrie semencière. En tant que détenteurs de droits, nous proposons que le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire doive promouvoir la participation de représentants des organisations d'agriculteurs, basée sur les règles du partenariat de la FAO avec la société civile. Nous demandons en plus que ce groupe ad hoc propose des mécanismes visant à assurer une application effective des Droits des agriculteurs. Il devrait soumettre un rapport à l'OD8 et une proposition finalisée à la réunion suivante, l'OD9. Il est temps que tous nos gouvernements réitérent leur engagement en faveur des droits humains et aux Droits des agriculteurs, afin de renforcer leur rôle et leur gouvernance.

Système Multilatéral SML (Système Multilatéral d'accès et de partage des avantages)

Nous notons que le travail commencé il y a quatre ans dans la réforme du Système multilatéral n'a pas été achevé. L'industrie peut donc continuer à éviter ou contourner ses obligations de redistribuer équitablement les avantages monétaires, découlant de l'utilisation de RPGAA, avec les communautés paysannes et autochtones qui les ont sélectionnées et conservées. Nous vous rappelons que d'abord et avant tout, un partage équitable des avantages suppose de faire respecter les droits inaliénables des paysans à conserver, utiliser, échanger et vendre leurs semences, de la même manière que l'industrie a toujours utilisé les semences recueillies dans les champs des paysans, sans restrictions et gratuitement. Aucun paiement n'a été effectué à ce jour. Les estimations sur la valeur des RPGAA utilisées par l'industrie dépassent les 270 millions de dollars US par an aux prix actuels. Nous regrettons que les gouvernements se dédouantent de leurs responsabilités de financer la mise en œuvre du Traité en la conférant au secteur privé qui n'est pas disposé à mettre la main au portefeuille. Les pays riches doivent à présent cesser d'exempter les entreprises semencières détentrices de brevets de leur obligation de financer la conservation des RPGAA qui génèrent leurs avantages monétaires. De telles RPGAA se trouvent dans des banques de semences publiques et dans des champs de paysans, en particulier dans les pays en voie de développement. Tant que des avantages réels ne sont pas reversés, on ne peut envisager d'aucune manière d'étendre la liste des plantes dans l'Annexe 1.

Informations séquentielles numériques

Nos organisations paysannes et organisations de la société civile se félicitent de la prise en compte par l'Organe directeur de l'alerte qu'elles ont lancée depuis plusieurs années sur les risques générés par la dématérialisation des séquences génétiques et les brevets associés. Le consensus qui s'est dégagé sur l'urgence d'étudier leur impact sur l'ensemble des dispositifs de conservation des ressources phylogénétiques est un signe positif. Nous espérons que, malgré les tentatives de blocage de quelques pays, les missions confiées au secrétariat et le calendrier décidé permettront à l'Organe directeur de prendre les mesures indispensables à leur régulation par les instances appropriées de la gouvernance mondiale. Et ceci, avant que l'extension aux semences natives de la protection des brevets sur ces séquences ne permette à une poignée de sociétés semencières de privatiser toutes les ressources phylogénétiques indispensables à la sécurité alimentaire et de contrôler ainsi l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Monsieur le Président, à l'instar de toutes les autres parties contractuelles, nous reconnaissons que des agriculteurs favorables à la biodiversité ont domestiqué toutes les RPGAA qui nourrissent aujourd'hui la planète et qui, gérées de manière dynamique au sein des fermes, permettront de s'adapter au changement climatique et à d'autres menaces, assurant ainsi l'alimentation des générations à venir. Vous êtes donc tenu de faire respecter nos Droits inaliénables des agriculteurs et d'écarter toute menace à ces droits. C'est la raison d'être de ce Traité et la raison pour laquelle nous continuons de le soutenir à tous les niveaux.

Nous félicitons le nouveau Secrétaire, Kent Nnadozie, et avons hâte de travailler avec lui, en particulier dans les activités intersessionnelles sur les Droits des agriculteurs.

Nous demandons que le texte intégral de notre déclaration de clôture soit ajouté au compte rendu de cette séance.

Je vous remercie.